

Le partage de la Palestine et la naissance de l'Etat d'Israël

p. 183-215

<https://books.openedition.org/septentrion/48749>

TEXTE INTEGRAL

1 Les années qui suivent la Deuxième Guerre mondiale sont une période décisive dans l'histoire contemporaine de la Palestine. L'antagonisme entre les deux nationalismes juif et arabe, à l'œuvre depuis le début du XX^e siècle, prend un tour aigu. La Palestine est alors le théâtre d'événements majeurs, dont les conséquences continuent à se faire sentir aujourd'hui.

2 Il s'agit d'abord de la fondation de l'Etat d'Israël, aboutissement de 50 ans d'action du mouvement sioniste. La Deuxième Guerre mondiale a eu à cet égard un effet accélérateur indéniable. Dès septembre 1939, le leader sioniste Ben Gourion avait pressenti que la guerre pouvait être porteuse de nouveaux développements, comme le suggère cette réflexion :

« La guerre de 1914-18 nous a apporté la déclaration Balfour ; cette fois nous devons obtenir un Etat juif... La déclaration Balfour n'était qu'une formule... Elle n'était pas idéale mais importante, et telle quelle, elle a eu de nombreux résultats. Notre but ne peut consister en une formule... Nous devons combattre pour créer un fait : le fait de l'Etat juif »¹.

3 La création de l'Etat juif fait obstacle aux ambitions du mouvement national arabe : non seulement le peuple arabe palestinien se trouve privé de l'Etat indépendant dont il revendiquait la formation, mais avec le conflit qui s'ensuit, il connaît le déracinement et la dispersion. Le jeune Etat d'Israël ne parvient en effet à consolider son existence qu'au prix d'une confrontation avec les Etats arabes voisins. Israël sort victorieux de l'épreuve mais cette première guerre israélo-arabe

est lourde de conséquences. Elle modifie très sensiblement les données du problème palestinien.

4Par ailleurs, il faut souligner que la question de Palestine ne reste pas un problème d'intérêt local, ni même régional. Elle tend à devenir une question d'importance internationale. Entre les deux guerres, c'est un jeu triangulaire qui se déroule en Palestine entre la Grande-Bretagne, puissance mandataire, la communauté juive et la population arabe. Dès la fin des années 1930 se manifeste l'intervention des autres Etats arabes dont le rôle ira croissant après 1945. Enfin, à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, l'affaiblissement de la puissance britannique ouvre la voie à l'intervention des grandes puissances Etats-Unis et Union Soviétique. Une conjonction provisoire des intérêts américains et soviétiques a même favorisé la naissance de l'Etat israélien.

1 – L'impuissance de la Grande-Bretagne et la révolte juive

5Dès la fin de la guerre, les dirigeants sionistes s'efforcent d'obtenir une révision de la politique britannique en Palestine dans le sens des objectifs définis à la réunion de l'hôtel Biltmore et confirmés en août 1945 par la conférence sioniste mondiale de Londres qui proclame :

« La vaste majorité du peuple juif à travers le monde ressent qu'elle n'a aucune chance d'être libérée de la peur tant que le statut des Juifs, comme individus et comme nation, n'aura pas été rendu égal à celui de tous les peuples normaux, et que l'Etat juif en Palestine n'aura pas été établi »².

6A la revendication d'un Etat juif est associée celle d'une levée des restrictions à l'immigration pour pouvoir opérer le transfert en Palestine des survivants du génocide hitlérien. Il s'agit d'offrir à ces derniers une terre d'asile et une nouvelle patrie et en même temps de renforcer la communauté juive de Palestine en vue de réaliser les buts du sionisme.

7 Dans, un article publié le 11 mai 1945, un futur responsable de l'organisation du départ des rescapés de la Shoah vers Israël écrit :

« Le jour de la Victoire était également pour nous un jour d'affirmation : la solution au problème des réfugiés juifs se trouvera en terre d'Israël et la solution à la question de la terre d'Israël sera apportée par l'immigration des réfugiés juifs. Nos bouches ne sont pas pleines de supplications, mais d'une réclamation vis-à-vis des dirigeants du monde...

Le sionisme sait de quoi il parle lorsqu'il réclame de faire passer tous les réfugiés juifs de leurs terres d'accueil provisoires en terre d'Israël, afin de leur donner, à eux et à leurs enfants, un refuge sûr et définitif... »³.

8 L'évocation de la Shoah tient une place déterminante dans l'argumentation des responsables sionistes. Lors de l'adoption du programme de Biltmore, l'étendue de l'entreprise d'extermination des Juifs par le III^e Reich n'était pas encore connue. Mais en 1945, on peut prendre la pleine mesure de la catastrophe.

9 En recevant en juillet 1947 les membres de la commission d'enquête des Nations-Unies, Ben Gourion leur déclare :

« Qui veut et qui peut garantir que ce qui nous est arrivé en Europe ne se reproduira pas ? La conscience humaine... peut-elle se libérer de toute responsabilité dans cette catastrophe ? Il n'y a qu'une sauvegarde : une patrie et un Etat »⁴.

10 Et en mai 1948, le texte de la déclaration d'indépendance de l'Etat d'Israël fera explicitement référence à la Shoah :

« L'hécatombe nazie... démontra à nouveau la nécessité urgente de remédier au manque d'une patrie juive par le rétablissement de l'Etat juif dans le pays d'Israël... Les survivants de l'holocauste nazi en Europe... cherchèrent sans relâche à rentrer au pays d'Israël »⁵.

11 Les sionistes cherchent à tout prix à établir un lien entre le sort des Juifs, déracinés et qui végètent dans des camps au sortir de la guerre, et la question palestinienne :

« Il est certain que l'effroyable tragédie des Juifs sans foyer d'Europe rend encore plus urgente la nécessité d'une solution au problème de la Palestine comme le seul lieu d'asile possible pour les réfugiés Juifs »⁶.

¹²Les dirigeants de l'Agence juive demandent aux autorités britanniques la délivrance immédiate de 100 000 visas d'entrée en Palestine pour ces réfugiés. Ce chiffre de 100 000 ne correspond pas au nombre de Juifs résidant dans les camps au moment où la demande a été formulée (la population de ces camps a en fait beaucoup varié dans le temps). C'est un chiffre symbolique.

¹³Il n'est toutefois pas certain que tous ces réfugiés aspiraient vraiment à aller s'établir en Palestine, comme l'affirment les dirigeants sionistes. Leur vœu est de tourner le dos au cauchemar qu'ils viennent de subir en quittant l'Europe. Ils sont assurément à la recherche d'une terre d'asile, mais les pays d'accueil se font rares. Une partie des réfugiés, s'ils l'avaient pu, auraient sans doute gagné les Etats-Unis. Mais les autorités américaines n'accordent les visas d'entrée que de façon très parcimonieuse. Alors dans ces conditions, la Palestine apparaît comme le seul refuge possible. Ajoutons que les militants du mouvement sioniste se montrent extrêmement actifs dans les camps de regroupement de personnes déplacées, recrutant et encadrant les candidats à l'immigration.

¹⁴Dans une déclaration aux enquêteurs des Nations-Unies, le général Clay, gouverneur de la zone d'occupation américaine en Allemagne, posait bien le problème :

« Je pense qu'il existe dans les camps un immense désir d'émigrer en Palestine. Naturellement, je ne sais pas ce que deviendrait ce désir dans le cas où d'autres pays s'ouvriraient à l'émigration »⁷.

¹⁵L'argumentation développée par les dirigeants sionistes trouve un écho certain, comme en témoignent bien des prises de position, y compris dans les milieux dirigeants des grandes puissances : on retiendra ici l'exemple du discours d'Andréi Gromyko, chef de la délégation soviétique, devant l'assemblée générale des Nations-Unies le 14 mai 1947 :

« Qu'aucun des pays d'Europe occidentale n'ait été en mesure d'assurer la défense des droits élémentaires du peuple juif ou de le protéger contre les violences déclenchées par les bourreaux fascistes, cela explique l'aspiration des Juifs vers la création d'un Etat à eux. Il serait injuste de ne pas tenir compte de ce fait, et de refuser au peuple juif le droit de réaliser de semblables aspirations »⁸.

¹⁶Les déclarations des dirigeants ne font que refléter l'état des opinions publiques tant européennes qu'américaines, que l'émotion provoquée par la révélation de l'ampleur du génocide et la détresse des survivants rend dans l'ensemble favorables aux demandes sionistes, ce qui place le gouvernement anglais dans une position très inconfortable. Car l'arrivée au pouvoir, en juillet 1945, des Travailleurs qui s'étaient montrés jusque-là très favorables au sionisme, n'entraîne pas de retournement de la politique britannique. Le souci des intérêts stratégiques de la Grande-Bretagne impose le maintien de bonnes relations avec les Etats arabes et exclut une politique trop favorable aux sionistes. Le gouvernement de Londres maintient les recommandations du Livre blanc de 1939 en les assouplissant : il autorise, à titre provisoire, l'entrée de 1 500 immigrants par mois (au moment où l'Agence juive en demande 100 000). Il annonce, en novembre 1945, la création d'une commission d'enquête à laquelle il invite les Etats-Unis à participer, en vue d'élaborer une solution durable à la question de la Palestine, si possible avec le consentement des deux communautés qui y vivent. Le véritable fait nouveau est que la Grande-Bretagne renonce à assurer seule la gestion de la question palestinienne. Cette évolution traduit le déclin de la puissance britannique affaiblie par son effort de guerre. La Grande-Bretagne a besoin du soutien financier américain. Devenue dépendante, elle ne peut plus décider seule.

¹⁷Les Etats-Unis font ainsi leur entrée sur la scène politique moyen-orientale. Mais leur position à l'égard du problème palestinien est en fait hésitante. Les présidents américains sont tiraillés entre des préoccupations contradictoires. Il y a d'un côté les intérêts stratégiques et économiques des Etats Unis, défendus par les diplomates du département d'Etat. Le Moyen Orient occupe une position géographique remarquable par l'importance de ses voies de communication dont le contrôle est essentiel pour les Occidentaux. D'autre part, la région abrite de riches gisements pétroliers où les compagnies américaines ont d'importants

intérêts. Ces considérations auraient dû conduire à rechercher en priorité l'amitié des Etats arabes. Mais d'un autre côté, les dirigeants américains doivent tenir compte de leur opinion publique, et notamment du poids électoral que représente une communauté juive active et influente. Il en résulte un compromis laborieux entre des déclarations favorables aux sionistes et des assurances données aux Arabes.

¹⁸Cette attitude louvoyante est aussi bien celle de Roosevelt que de son successeur Truman. Ce dernier, dont la situation politique est moins assurée que celle de son prédécesseur prend parti ouvertement en faveur des revendications sionistes et exerce des pressions en ce sens sur l'Angleterre :

« Nous voulons faire entrer en Palestine autant de Juifs qu'il est possible... Alors la question devra être travaillée diplomatiquement avec les Britanniques et les Arabes, de telle sorte que, si un Etat peut être mis sur pied, ils le fassent sur une base pacifique (Août 1945)⁹.

¹⁹Cette prise de position ne l'empêche pas d'assurer par ailleurs que :

« Son insistance pour l'admission d'un nombre considérable de Juifs en Palestine ou (ses) déclarations en ce qui concerne la solution problème de la Palestine ne représentent en aucune manière une action hostile au peuple arabe »¹⁰.

²⁰La commission anglo-américaine, annoncée en novembre 1945, est constituée. Elle enquête de janvier à avril 1946. Ses conclusions reflètent les divergences entre anglo-saxons : passage sous tutelle internationale d'une Palestine qui reste unitaire et octroi des 100 000 autorisations d'immigration demandées par l'Agence juive. Les recommandations sont rejetées tant par les sionistes que par les Arabes.

²¹Pendant ce temps, sur le terrain en Palestine, la situation s'est fortement détériorée. Les Juifs, exaspérés par le refus de Londres d'infléchir sa politique, sont entrés ouvertement en rébellion contre l'administration britannique. En octobre 1945, la principale milice juive, la Haganah, s'engage dans la lutte armée contre les Anglais et coopère activement avec les organisations ultra-nationalistes, Irgoun et le groupe Stern (ou Lehi). Les objectifs visés sont les camps où sont

détenus les immigrants illégaux, les installations militaires, les réseaux de communication (ponts, voies ferrées, pipelines, aéroports, gares).

22L'épisode le plus spectaculaire de ce mouvement de révolte est l'attentat qui détruit l'hôtel King David à Jérusalem, siège du quartier général britannique (22 juillet 1946). Cet attentat très meurtrier (plus de cent victimes) est réalisé par l'Irgoun, en accord avec la Haganah, qui s'en dissocie après-coup.

23L'insurrection juive oblige les Anglais à accroître leur engagement militaire en Palestine, où leurs effectifs passent de 50 000 hommes en 1945 à 100 000 en 1947, ce qui constitue un effort disproportionné pour un pays épuisé financièrement. Les forces anglaises ripostent aux opérations des organisations sionistes par des ratissages et des perquisitions. Une législation d'exception, reprise de celle appliquée contre les Arabes de 1936 à 1939, est mise en place permettant, entre autre, l'internement sans jugement de personnes estimées dangereuses pour la sécurité. De nombreuses arrestations sont opérées dont celles de membres des instances dirigeantes de la communauté juive.

24La voix d'Israël (Kol Israël), radio de l'Agence juive, s'en prend violemment au pouvoir britannique :

« Les Anglais ont déclaré la guerre au peuple juif ; le peuple juif combattra. Nous chasserons de notre terre sainte les descendants de Titus. A bas le régime nazi-britannique qui pèse sur notre pays »¹¹.

25En fait de guerre, c'est bientôt l'armistice qui intervient. Dès le début de l'été 1946, les principaux dirigeants sionistes délaissent l'option militaire pour revenir aux tractations politiques.

26La Haganah renonce à la lutte armée en juillet 1946. Elle concentre ses efforts sur l'organisation de l'immigration clandestine, à laquelle les autorités britanniques tentent toujours de s'opposer énergiquement. On estime que c'est près de 70 000 Juifs qui débarquent en Palestine de 1945 à mai 1948. Plus de 50 000 sont interceptés par les forces britanniques et internés dans des camps en Palestine. En août 1946, espérant décourager les candidats à l'immigration, Londres décrète leur déportation dans des camps édifiés dans l'île de Chypre. En vain. L'épisode le

plus connu est l'équipée de l'Exodus, bateau affrété par la Haganah, en juillet 1947. Chargé de 4 500 réfugiés, pour la plupart rescapés des camps nazis, le navire est intercepté par la marine anglaise au large de la Palestine. Ses passagers sont reconduits en France d'où ils étaient partis. Refusant d'y débarquer, ils sont finalement envoyés à Hambourg dans la zone anglaise d'occupation en Allemagne, ce qui suscite une vive indignation. L'affaire, qui fait grand bruit, constitue en fait un beau succès de propagande pour la cause sioniste.

27 Si la Haganah se limite désormais à des opérations pacifiques, la révolte juive en Palestine se poursuit. Les organisations nationalistes, Irgoun et Lehi, n'ont pas désarmé. Le terrorisme continue à sévir tout au long de l'année 1946 et pendant la plus grande partie de 1947, entraînant une escalade de la répression et des représailles qui s'ensuivent.

28 La population arabe assiste sans réagir à l'affrontement qui oppose les Britanniques aux organisations sionistes. Sans doute se produit-il des mouvements de protestation contre les projets d'accroissement de l'immigration juive. Mais il s'agit de manifestations plutôt sporadiques. La renaissance de l'opposition arabe en Palestine est freinée par les rivalités entre les partis politiques. Il faut que la Ligue arabe intervienne pour tenter de surmonter ces divisions.

29 En juin 1946, un nouveau Haut-Comité arabe, rassemblant théoriquement tous les partis palestiniens, est constitué. Le mufti de Jérusalem Amine-El-Husseini, qui avait été arrêté en Europe en 1945, refait surface. Parvenu à s'enfuir de France où il était détenu, il s'installe au Caire dans l'été 1946 et parvient à prendre la direction du nouveau Comité. Il affiche des positions tout à fait radicales, déniait tout droit aux Juifs installés en Palestine après 1918. Mais l'autorité du mufti est contestée. Ses adversaires se tournent vers Abdallah, dont la principauté de Transjordanie est devenue en mai 1946 un royaume indépendant. Abdallah rêve toujours à son projet de Grande Syrie. Il est hostile à la formation d'un Etat arabe palestinien et envisage, dès 1946, un partage à l'amiable de la Palestine avec les sionistes. Mais les autres Etats arabes se méfient des ambitions du roi de

Transjordanie. En tout cas, l'action de la Ligue arabe ne va guère au-delà de déclarations de principes, de la dénonciation de tout projet prenant en compte les demandes sionistes. Elle tente aussi d'exercer des pressions sur les Anglo-Saxons, en agitant la menace d'une remise en cause des concessions pétrolières.

³⁰Pour tenter de sortir la question palestinienne de l'impasse et d'enrayer l'escalade du terrorisme, le gouvernement britannique intensifie ses efforts diplomatiques au cours du deuxième semestre de 1946. Un nouveau comité d'experts anglo-américains, le comité Morrison-Grady, a été constitué. Au lendemain de l'attentat de l'hôtel King David en juillet 1946, il publie un plan prévoyant de transformer la Palestine en un protectorat britannique de structure fédérale comprenant une province arabe et une province juive, Jérusalem et le Neguev demeurant sous l'administration directe du Haut-Commissaire. Les Arabes voient dans ce projet une amorce de partage et s'y opposent absolument.

³¹Les dirigeants juifs, en revanche, décident d'assouplir leur position. En août 1946 l'Exécutif de l'Agence juive renonce, au moins provisoirement, au programme de Biltmore de 1942 et se déclare « prêt à discuter une proposition visant à établir un Etat juif viable dans une partie appropriée de la Palestine ». (Par un étonnant retour des choses, une formulation de ce type a été de nouveau utilisée, ces dernières années, cette fois par la résistance palestinienne). L'organisation sioniste élabore son propre plan de partage qui reçoit l'appui du président des Etats Unis.

³²Pourtant l'Agence juive (dont certains dirigeants ont été arrêtés) refuse, tout autant d'ailleurs que les Arabes de Palestine, de participer à la Conférence dite de la Table ronde convoquée par le gouvernement anglais et qui s'ouvre à Londres le 10 septembre 1946. Seuls les représentants des Etats arabes siègent aux côtés des Britanniques. Toutes les solutions de compromis proposées par les Anglais et qui s'inspirent du projet de fédération de juillet 1946 sont rejetées.

³³La Grande-Bretagne décide alors d'abandonner la partie le 14 février 1947, elle met fin à la conférence de Londres et le 18, Bevin, secrétaire au Foreign office, annonce que l'ensemble du problème palestinien va être soumis à l'Organisation des Nations-Unies :

« Pour les Arabes, le point fondamental est que la Palestine doit se voir accorder l'indépendance que tous les autres Etat arabes ont obtenue... Ils considèrent qu'une expansion du Foyer National Juif met en péril l'accession des Arabes de Palestine à l'indépendance... En revanche, l'Agence juive a précisé clairement que son objectif fondamental était la création d'un Etat juif indépendant en Palestine... Le gouvernement de Sa Majesté est ainsi confronté à un conflit de principes irréconciliables... S'il doit être conclu par un arbitrage, le Mandataire n'a pas les pouvoirs de le décider... Nous avons donc décidé de demander aux Nations Unies... de préconiser un règlement »¹².

³⁴Cette décision britannique, même si elle n'est pas exempte d'arrière-pensées, correspond réellement au désir de se débarrasser d'une responsabilité devenue pour la Grande-Bretagne une source de dépenses excessives et de difficultés inextricables avec les Etats arabes et les Etats Unis.

2 – L'intervention de l'ONU et la guerre civile

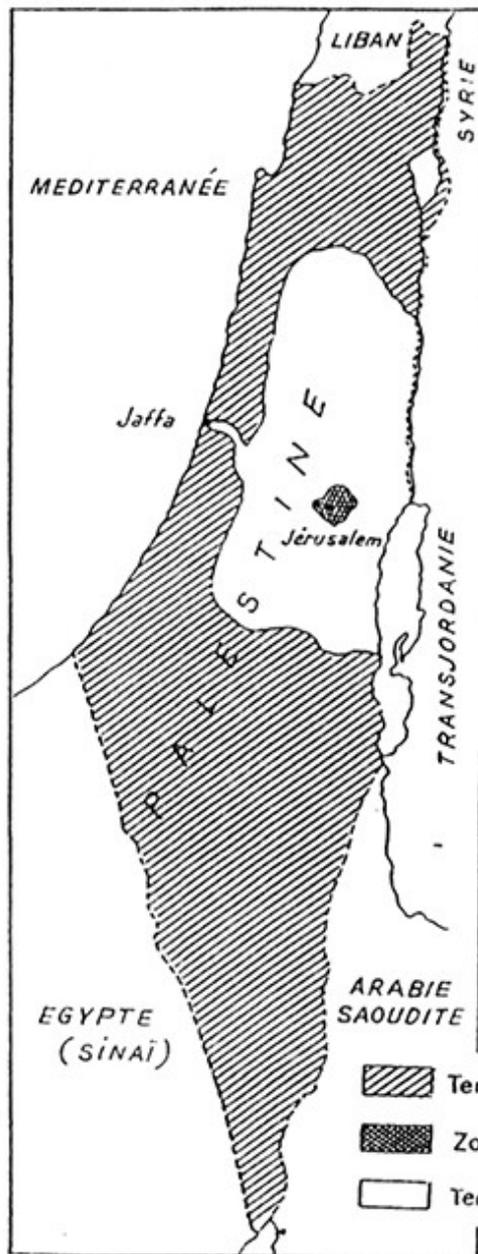
³⁵Durant la première quinzaine de mai 1947, l'Assemblée générale des Nations-Unies est réunie en session extraordinaire près de New-York. Elle décide la création d'une commission spéciale d'enquête chargée d'étudier le problème de la Palestine et de recommander des solutions pour l'avenir de ce territoire (UNSCOP : United Nations Spécial Commitee on Palestine). Aucune autre région de la planète n'a fait l'objet d'autant d'études. Depuis le début du mandat britannique, la Palestine avait déjà occupé plus de quinze commissions, sans résultat durable.

Les plans de partage de l'année 1946



-  Territoire juif
-  Territoire arabe
-  Territoire britannique

PLAN
MORRISON-
GRADY
1946



PLAN DE PARTAGE
PROPOSÉ PAR
L'AGENCE JUIVE
EN 1946

-  Territoire d'Israël
-  Zone internationale
-  Territoires arabes

AgrandirTélécharger l'image (.jpg, 228 KB)

Source : *Guerre et paix en Palestine*. Simon Jargy. Editions de la Baconnière, p. 90.

36La commission se heurte au refus de coopérer au Haut-Comité arabe qui estime que :

« Les droits naturels des Arabes de Palestine sont évidents et ne peuvent continuer à faire l'objet d'enquête »¹³.

37A l'opposé, l'Agence juive déploie d'importants efforts afin de faire entendre sa voix.

38Après avoir enquêté deux mois et demi en Palestine et dans les camps de réfugiés en Europe, la Commission des Nations-Unies présente deux projets :

- un projet majoritaire qui préconise le partage de la Palestine en deux Etats ;
- un projet minoritaire qui propose un Etat binational à structure fédérale.

39Les deux projets sont également repoussés par le Haut-Comité arabe qui exprime son opposition en termes violents :

« Les Arabes de Palestine sont fermement déterminés à s'opposer par tous les moyens à leur disposition à tout projet qui aboutirait à la dissection, à la ségrégation ou à la partition de leurs pays ou donnerait à une minorité des droits et un statut spéciaux et préférentiels ».

40L'Agence juive, de son côté, écarte le projet fédéral, mais accepte le projet de partage malgré l'opposition des sionistes les plus intransigeants qui refusent toute amputation de la Terre d'Israël (Eretz Israël).

41Le débat revient à l'Assemblée générale de l'O.N.U. à la fin de novembre.

42Les Etats-Unis, ayant accepté le projet de partage, font pression pour obtenir des votes favorables de la part d'un certain nombre de pays, particulièrement en Amérique latine. L'Union Soviétique, suivie par ses alliés est européens, se déclare également en faveur du partage. L'attitude soviétique ne pouvait

surprendre. Dès le mois de mai précédent, le représentant de l'LIRSS aux Nations-Unies, Andréï Gromyko, avait pris position clairement. Dans un discours remarqué, il s'est prononcé résolument en faveur d'un Etat binational fondé « sur des droits égaux accordés aux populations juives et arabes ». Toutefois, dès ce moment, il envisageait, si cela se révélait nécessaire, le partage de la Palestine en deux Etats indépendants.

Discours d'A. Gromyko à l'assemblée générale des Nations-Unies (14 mai 1947)

En analysant les divers projets relatifs à l'avenir de la Palestine, il faut avant tout tenir compte du caractère spécifique de cette question. Il faut tenir compte du fait incontestable que la population de la Palestine se compose de deux peuples : les arabes et les juifs. Chacun d'eux a des racines historiques en Palestine. La Palestine est devenue une patrie pour les deux peuples, et chacun d'eux tient une place de premier plan dans l'économie et dans la vie culturelle du pays.

Ni l'histoire, ni les conditions qui règnent actuellement en Palestine ne sauraient justifier une solution unilatérale de la question palestinienne, soit dans le sens de la création d'un Etat arabe indépendant, sans qu'il soit tenu compte des droits légitimes du peuple juif, soit dans le sens de la création d'un Etat juif indépendant, sans qu'il soit tenu compte des droits légitimes de la population arabe. Aucune de ces deux solutions extrêmes ne résoudrait équitablement un problème aussi complexe, étant donné surtout qu'aucune n'assurerait le règlement des relations entre arabes et juifs, règlement qui est une chose essentielle.

On ne peut trouver de solution équitable que si l'on tient compte, dans une mesure suffisante, des intérêts légitimes des deux peuples. C'est sur l'ensemble de ces arguments que la délégation soviétique se fonde pour conclure que les intérêts tant des juifs que des arabes de Palestine ne peuvent être protégés comme il convient que par la création d'un Etat judéo-arabe démocratique, indépendant, double mais homogène. Cet Etat doit se fonder sur des droits égaux accordés aux populations juive et arabe, ce qui pourrait conduire à une coopération entre les deux peuples, au mieux de leurs intérêts communs et au profit de l'un et de l'autre...

La création d'un Etat judéo-arabe unique avec droits égaux pour les juifs et les

arabes peut donc être envisagée comme l'une des solutions possibles du problème si complexe de la Palestine, et même comme l'une de celles qui méritent le plus de retenir l'attention. Cette solution du problème de l'avenir de la Palestine pourrait fournir une base solide pour une existence et une coopération pacifiques des populations arabe et juive de la Palestine...

S'il se trouvait que cette solution fût irréalisable en raison des relations de plus en plus tendues entre juifs et arabes – et il est très important de connaître l'avis de la commission spéciale sur ce point-, il faudrait alors étudier une deuxième solution qui, tout comme la première, compte des partisans en Palestine, et qui prévoit le partage de ce pays en deux Etats indépendants : un Etat juif et un Etat arabe. Je le répète : cette solution ne serait justifiée que s'il s'avérait que les relations entre juifs et arabes de Palestine sont si tendues qu'il est impossible d'assurer la coexistence pacifique des arabes et des juifs.

Source : *Palestine 47 – Un partage avorté*, A. Gresh et D. Vidal.
Editions Complexe, pp. 232-233.

⁴³En fait l'URSS cherche surtout à prendre pied dans un Moyen-Orient qui est alors entièrement sous influence occidentale. Le soutien à un Etat juif dirigé par des socialistes peut apparaître, à ce moment, comme un moyen pour contrer la puissance britannique et déstabiliser ses alliés arabes, comme le confiait dès 1943 un diplomate soviétique :

« Si la Russie soviétique veut s'intéresser au futur du Moyen-Orient, il est évident que les Juifs avancés et progressistes de Palestine représentent plus de promesses pour nous que les Arabes retardataires contrôlés par des cliques féodales »¹⁴.

⁴⁴Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale de l'O.N.U. adopte le plan de partage par trente trois voix contre treize (dont tous les pays du Moyen Orient) et dix abstentions, c'est-à-dire une voix de plus que la majorité des 2/3 nécessaire pour sa mise en vigueur.

Plan de partage des Nations-Unies

Résolution 181 du 29 novembre 1947

A. L'Assemblée générale,

Prend acte de Ta déclaration de la Puissance mandataire, par laquelle celle-ci fait connaître qu'elle se propose d'achever l'évacuation de la Palestine pour le 1^{er} août 1948 ;

Recommande au Royaume-Uni, en tant que Puissance mandataire pour la Palestine, ainsi qu'à tous les autres Etats membres de l'Organisation des Nations unies, l'adoption et la mise à exécution, en ce qui concerne le futur gouvernement de la Palestine, du Plan de partage avec Union économique exposé ci-dessous ;

PLAN DE PARTAGE AVEC UNION ECONOMIQUE

Première partie : Constitution et gouvernement futurs de la Palestine.

A. Fin du mandat, partage et indépendance

1. Le Mandat pour la Palestine prendra fin aussitôt que possible, et en tout cas le 1^{er} août 1948 au plus tard.
2. Les forces armées de la Puissance mandataire évacueront progressivement la Palestine ; cette évacuation devra être achevée aussitôt que possible et en tout cas le 1^{er} août 1948 au plus tard.

La Puissance mandataire fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer, à une date aussi rapprochée que possible, et en tout cas le 1^{er} février 1948 au plus tard, l'évacuation d'une zone située sur le territoire de l'Etat juif et possédant un port maritime et un arrière-pays suffisants pour donner les facilités nécessaires en vue d'une immigration importante.

3. Les Etats indépendants arabe et juif ainsi que le Régime international particulier prévu pour la Ville de Jérusalem dans la troisième partie de ce plan commenceront d'exister en Palestine deux mois après que l'évacuation des forces armées de la Puissance mandataire aura été achevée et, en tout cas, le 1^{er} octobre 1948 au plus tard.

C. Déclaration

Avant la reconnaissance de l'indépendance, le gouvernement provisoire de chacun des Etats envisagés adressera à l'Organisation des Nations unies une déclaration qui devra contenir, entre autres, les clauses suivantes :

Chapitre 1. Lieux saints, édifices et sites religieux

1. Il ne sera porté aucune atteinte aux droits existants concernant les Lieux saints,

édifices ou sites religieux.

2. En ce qui concerne les Lieux saints, la liberté d'accès, de visite et de transit sera garantie, conformément aux droits existants, à tous les résidents ou citoyens de l'autre Etat et de la Ville de Jérusalem, ainsi qu'aux étrangers, sans distinction de nationalité, sous réserve de considérations de sécurité nationale et du maintien de l'ordre public et de la bienséance.

3. Les Lieux saints et les édifices ou sites religieux seront préservés. Toute action de nature à compromettre, de quelque façon que ce soit, leur caractère sacré sera interdite.

Chapitre 2. Droits religieux et droits des minorités

1. La liberté de conscience et le libre exercice de toutes les formes de culte compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs seront garantis à tous.

2. Il ne sera fait aucune discrimination, quelle qu'elle soit, entre les habitants, du fait des différences de race, de religion, de langue ou de sexe.

D. Union économique et transit

L'Union économique palestinienne

2. L'Union économique palestinienne aura pour buts :

a) la création d'une union douanière ;

b) l'établissement d'un système monétaire commun prévoyant un taux de change unique ;

c) l'administration, dans l'intérêt commun et sur une base non discriminatoire, des chemins de fer, des routes communes aux deux Etats, des services postaux, télégraphiques et téléphoniques, et des ports et aéroports qui participent aux échanges et au commerce internationaux ;

d) le développement économique commun, particulièrement en ce qui concerne l'irrigation, la mise en valeur des terres et la conservation des sols ;

e) la possibilité, pour les deux Etats et pour la Ville de Jérusalem, d'utiliser, sur une base non discriminatoire, les eaux et les sources d'énergie.

Troisième partie : Ville de Jérusalem

A. Régime spécial

La Ville de Jérusalem sera constituée en *corpus separatum* sous un régime

international spécial et sera administrée par les Nations unies. Le Conseil de tutelle sera désigné pour assurer, au nom de l'Organisation des Nations unies, les fonctions d'Autorité chargée de l'administration.

L'Autorité chargée de l'administration, dans l'accomplissement de ses obligations administratives, poursuivra les fins particulières ci-après :

- a) Protéger et préserver les intérêts spirituels et religieux sans pareils qu'abrite la Ville des trois grandes croyances monothéistes répandues dans le monde entier : christianisme, judaïsme et islamisme ; à cette fin, faire en sorte que l'ordre et la paix, et la paix religieuse surtout, règnent à Jérusalem ;
- b) Stimuler l'esprit de coopération entre tous les habitants de la Ville, aussi bien dans leur propre intérêt que pour contribuer de tout leur pouvoir, dans toute la Terre sainte, à l'évolution pacifique des relations entre les deux peuples palestiniens.

Source : Proche-Orient, du refus à la paix – les documents de référence, pp. 74-101.

⁴⁵La résolution 181 prévoit :

- la fin du mandat de la Grande-Bretagne et le retrait de ses troupes le
- 1^{er} août 1948 au plus tard ;
- la création de deux Etats indépendants juif et arabe et un régime de tutelle
- internationale pour la ville de Jérusalem ;
- une union économique entre les deux Etats.

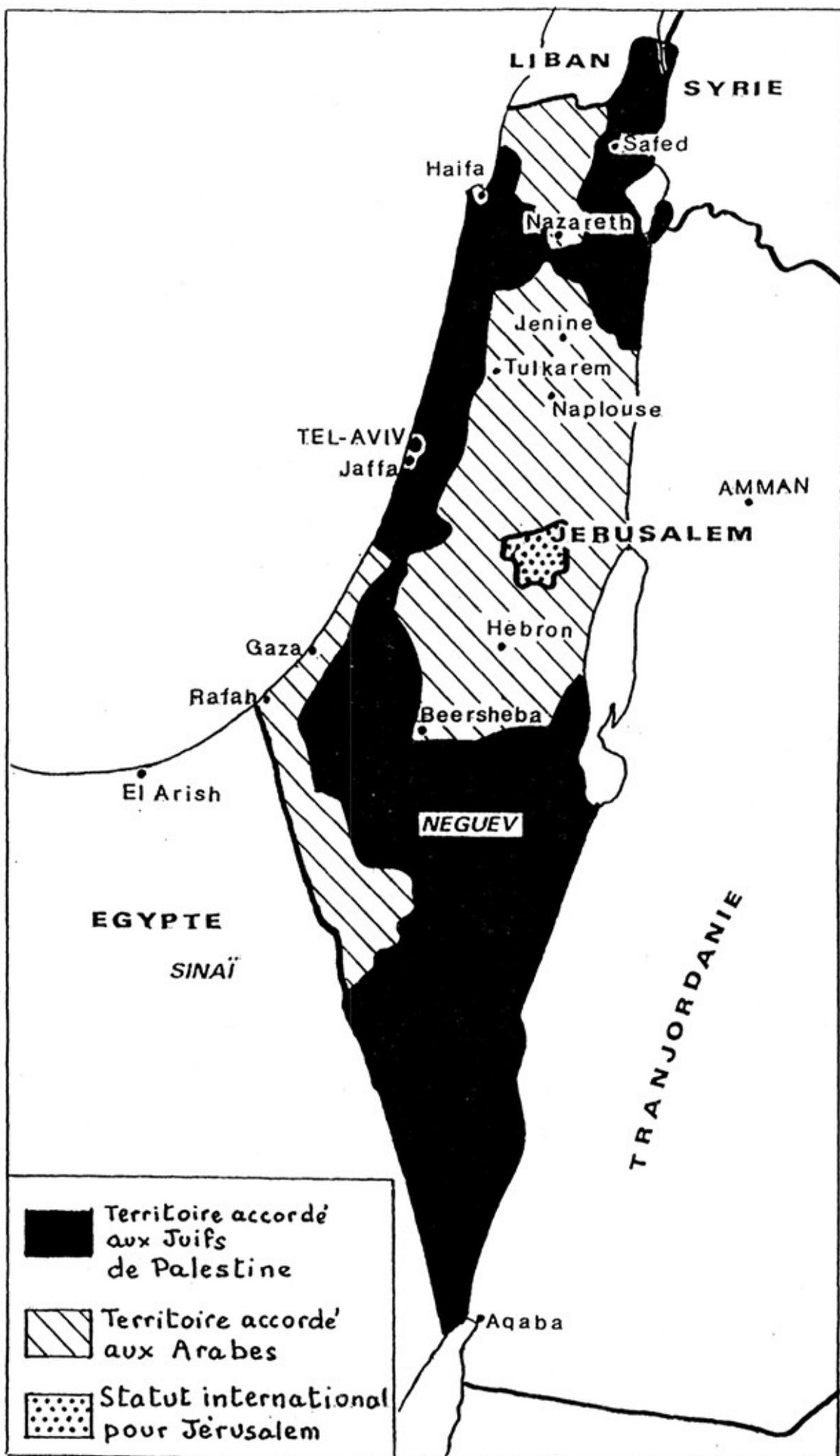
⁴⁶Le plan de partage ainsi adopté apparaît en fait comme très irréaliste. Le découpage territorial attribue aux Juifs, qui sont en 1947 1/3 de la population du pays, 55 % de son territoire, dont une grande partie des terres les plus fertiles. Le déséquilibre est lié à la perspective d'un important développement de l'immigration juive. Le tracé frontalier est d'une grande complexité. Chaque Etat est formé de trois parcelles territoriales à peine reliées entre elles. Leur population n'est pas homogène : c'est vrai surtout pour l'Etat juif dont le territoire est peuplé à 40 % d'Arabes. Aucun échange de population n'est prévu. La division territoriale a été

conçue pour que les deux Etats ne puissent être viables qu'en coopérant étroitement.

47 Les autorités sionistes ont accepté le plan de partage parce qu'il leur donnait ce qu'elles voulaient en priorité, un Etat. Mais cet Etat est fragile en raison de la proportion de population arabe qu'il comporte. Quant aux Arabes, ils ressentent le partage comme une véritable injustice à leur égard. Leur droit à l'autodétermination n'a pas été pris en compte. Mais leur capacité à réagir est limitée par l'absence d'organisation politique structurée. Les Arabes sont divisés notamment entre partisans et adversaires du mufti Amine-El-Husseini, destiné en principe à devenir le chef du nouvel Etat arabe palestinien. Sous son impulsion, le Haut-Comité arabe dénie toute valeur juridique au plan de partage de l'O.N.U.

48 La mise en œuvre de ce plan se révèle rapidement impossible. A l'antagonisme entre Juifs et Arabes vient s'ajouter l'attitude de la Grande-Bretagne qui refuse catégoriquement de prêter main forte à son exécution. Dès le vote de l'O.N.U., des troubles violents éclatent en Palestine. Au début de décembre 1947, un mouvement de grève générale lancé par les Arabes s'accompagne d'affrontements meurtriers. Aux attaques lancées contre les quartiers juifs des villes et les colonies, les organisations sionistes ripostent brutalement.

1947 : le plan de partage



AgrandirTélécharger l'image (.jpg, 212 KB)

49Si la Haganah se consacre surtout à la défense des colonies, les organisations ultra-nationalistes pratiquent activement le terrorisme urbain. Pour le chef de l'Irgoun, le combat à mener n'est pas seulement défensif. Il récuse ouvertement le plan de partage :

« Quant au partage, nous le considérons comme une catastrophe nationale et historique. Nous sommes donc résolus à résister à tout plan visant à démembrer notre patrie... Jérusalem a été, est et restera notre capitale. Eretz Israël... sera restituée au peuple d'Israël... toute entière et pour toujours »¹⁵.

50C'est le début d'une guerre civile qui se poursuit jusqu'au départ des Anglais.

51Le 12 décembre, la Ligue arabe se réunit et affirme sa volonté de « mener jusqu'à la victoire la lutte dans laquelle les Arabes ont été engagés, afin de réaliser l'indépendance et l'unité de la Palestine ». Elle décide la levée d'une année de volontaires dont le commandement est confié à un vétéran de la lutte pour l'indépendance arabe, Fawzi-Al-Qawuqji (qui avait déjà participé à la révolte palestinienne de 1936-39). Cette armée de partisans, qui entre en Palestine à partir de janvier 1948, doit secourir les organisations militaires proprement palestiniennes qui sont sous le contrôle du mufti. Face aux forces arabes, les milices juives (Haganah, Irgoun, Lehi) se regroupent et constituent un front commun de résistance (Mars 1948).

52La guerre civile se déroule alors que la Grande-Bretagne organise son retrait. Les Anglais annoncent qu'ils mettront fin à leur administration le 15 mai 1948 et qu'ils observeront la plus stricte neutralité dans l'affrontement judéo-arabe. Cette volonté de neutralité (plus ou moins respectée selon les cas) donne à ce départ le caractère d'un abandon. Les forces britanniques quittent leurs installations qui sont réoccupées, selon les circonstances locales, par les forces arabes ou juives. Globalement pourtant, la neutralité anglaise joue plutôt en faveur des Arabes. Le contrôle du littoral permet aux Britanniques d'empêcher effectivement l'immigration et les importations d'armes des Juifs, alors qu'aucun effort particulier n'est fait

pour contrôler les frontières terrestres que franchissent les volontaires et les armes destinées aux Arabes.

53 Au début de la guerre, les forces juives connaissent de sérieuses difficultés liées notamment à la dispersion des établissements juifs sur le territoire palestinien. Les Arabes exploitent cette situation. Leurs objectifs sont de couper les voies de communication, d'isoler les villes juives et d'attaquer les colonies. Si la plupart des colonies repoussent les assauts lancés contre elles, la bataille des routes est d'abord un succès pour les Arabes qui parviennent notamment à couper les liaisons entre Tel-Aviv et Jérusalem, et un important effort doit être fait pour briser le siège de cette ville où vivent 100 000 Juifs. A partir d'avril 1948, les forces juives parviennent à inverser la situation en leur faveur grâce à un meilleur approvisionnement en armes et une mobilisation accrue de la population. D'autre part, face aux Juifs placés sous un commandement unique, les forces arabes sont divisées et refusent de coordonner leurs opérations.

54 Les dirigeants juifs mettent au point un plan (dit plan Dalet) qui vise à assurer une continuité territoriale à l'Etat juif en formation en éliminant les forces hostiles à l'intérieur du territoire du plan de partage. Il s'agit notamment de prendre le contrôle des agglomérations peuplées en majorité d'Arabes. Le plan a un but essentiellement militaire. En pratique il débouche sur l'expulsion des populations arabes et la destruction de leurs villages. Les opérations sont conduites méthodiquement. En l'espace d'un mois, les forces juives s'emparent des principales villes de Galilée et de la plaine côtière. Successivement ce sont Tibériade (18 avril), Haïfa (25 avril), Safed (7 mai), Jaffa (12 mai) qui tombent entre leurs mains. La conquête de ces villes par les unités de la Haganah s'accompagne d'un exode massif de leur population arabe.

55 Durant les opérations militaires, des atrocités sont commises de part et d'autre. L'épisode le plus tragiquement célèbre est le massacre systématique par les hommes de l'Irgoun et du Lehi de la population d'un village proche de Jérusalem, Deir Yassin (9 avril 1948). Deux cent cinquante Arabes, essentiellement des non-combattants, sont abattus. La nouvelle du massacre se répand rapidement. Elle provoque la terreur dans les autres villages et accélère le mouvement d'exode des

populations. Au dernier jour du mandat britannique, les forces sionistes contrôlent l'essentiel du territoire attribué à l'Etat juif à l'exception du Neguev, mais le bilan des combats est très lourd et se chiffre à plusieurs milliers de victimes.

56La guerre civile qui fait rage en Palestine suscite de vives inquiétudes, en particulier aux Etats-Unis, mais la politique américaine reste hésitante. Pris entre ses engagements envers les sionistes et ses amitiés arabes, le gouvernement de Washington tente de reculer les échéances. Il demande la convocation de l'Assemblée générale des Nations-Unies pour faire annuler le plan de partage et établir une tutelle provisoire de l'O.N.U. Mais la proposition américaine suscite dans l'ensemble des réactions hostiles. Elle est combattue par l'Union soviétique, rejetée par le camp arabe ; en revanche les sionistes sont divisés, certains modérés étant prêts à se rallier aux avis américains.

57Pourtant la majorité du Conseil national juif, emmenée par Ben Gourion, repousse le compromis. Le 14 mai 1948, à Tel-Aviv, Ben Gourion, président d'un Comité exécutif qui tient lieu de gouvernement provisoire, proclame l'indépendance du nouvel Etat juif :

« Nous membres du Conseil national, représentant le peuple juif de Palestine et le mouvement sioniste... en vertu du droit naturel et historique du peuple juif et de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, proclamons par le présent acte la création de l'Etat juif de Palestine qui portera le nom d'Etat d'Israël »¹⁶.

58Ces quelques lignes sont extraites d'un long texte qui rappelle le lien historique qui unit le peuple juif à la Palestine, évoque l'action du mouvement sioniste, mais aussi le souvenir du génocide hitlérien. La déclaration énonce par ailleurs les principes qui vont inspirer l'organisation du nouvel Etat, mais se garde bien d'en préciser les limites territoriales.

59L'existence d'Israël est immédiatement reconnue par les Etats-Unis, suivis peu après par l'U.R.S.S. En revanche, dès le 15 mai, les armées des Etats arabes se mettent en marche et pénètrent en Palestine.

Proclamation d'indépendance de l'État d'Israël 15 mai 1948 (signée le 14 mai)

Eretz-Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que se forma son caractère spirituel, religieux et national.

C'est là qu'il réalisa son indépendance et créa une culture d'une portée à la fois nationale et universelle. C'est là qu'il écrivit la Bible et en fit don au monde.

Contraint à l'exil, le peuple juif demeura fidèle au pays d'Israël à travers toutes les dispersions, priant sans cesse pour y revenir, toujours avec l'espoir d'y restaurer sa liberté nationale.

Dominés par ce lien historique, les Juifs s'efforcèrent, au cours des siècles, de retourner au pays de leurs ancêtres pour y reconstituer leur Etat. Tout au long des dernières décennies, ils s'y rendirent en masse : pionniers, *ma'apilim* et défenseurs. Ils y défrichèrent le désert, firent renaître leur langue, bâtirent cités et villages, et établirent une communauté en pleine croissance, ayant sa propre vie économique et culturelle. Ils n'aspiraient qu'à la paix, encore qu'ils aient toujours été prêts à se défendre. Ils apportèrent les bienfaits du progrès à tous les habitants du pays. Ils nourrirent toujours l'espoir de réaliser leur indépendance nationale.

En 1897, le premier Congrès sioniste, inspiré par la vision de l'Etat juif qu'avait eue Théodore Herzl, proclama le droit du peuple juif à la renaissance nationale dans son propre pays. Ce droit fut reconnu par la déclaration Balfour du 2 novembre 1917 et réaffirmé par le mandat de la Société des Nations qui accordait une reconnaissance internationale formelle des liens du peuple juif avec le pays d'Israël, ainsi que de son droit d'y reconstituer son foyer national.

L'hécatombe nazie, qui anéantit des millions de Juifs en Europe, démontra à nouveau la nécessité urgente de remédier au manque d'une patrie juive par le rétablissement de l'Etat juif dans le pays d'Israël, qui ouvrirait ses portes à tous les Juifs et conférerait au peuple juif l'égalité des droits au sein de la famille des Nations.

Les survivants de l'holocauste nazi en Europe, ainsi que des Juifs d'autres pays, revendiquant leur droit à une vie de dignité, de liberté et de travail dans la patrie de leurs ancêtres, et sans se laisser effrayer par les obstacles et la difficulté, cherchèrent sans relâche à rentrer au pays d'Israël.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, le peuple juif dans le pays d'Israël contribua pleinement à la lutte menée par les nations éprises de liberté contre le

fléau nazi. Les sacrifices de ses soldats et l'effort de guerre de ses travailleurs le qualifiaient pour prendre place à rang d'égalité parmi les peuples qui fondèrent l'organisation des Nations-Unies.

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des nations-Unies adopta une résolution prévoyant la création d'un Etat Juif indépendant dans le pays d'Israël, et invita les habitants du pays à prendre les mesures nécessaires pour appliquer ce plan. La reconnaissance par les Nations-Unies du droit au peuple juif à établir son Etat indépendant ne saurait être révoquée. C'est au surplus le droit naturel du peuple juif d'être une nation comme les autres nations et de devenir maître de son destin dans son propre Etat souverain. En conséquence, nous, membres du Conseil national représentant le peuple juif d'Israël et le Mouvement sioniste mondial, réunis aujourd'hui, jour de la cessation du Mandat britannique, en assemblée solennelle, et en vertu des droits naturels et historiques du peuple juif, ainsi que de la résolution de l'Assemblée générale des Nations-Unies, proclamons la fondation de l'Etat Juif dans le pays d'Israël, qui portera le nom de : « *Etat d'Israël* ».

Nous déclarons qu'à compter de la fin du mandat, à minuit, dans la nuit du 14 au 15 mai 1948, et jusqu'à ce que des organismes constitutionnels régulièrement élus entrent en fonction, conformément à une constitution qui devra être établie par une assemblée constituante d'ici le 1^{er} octobre 1948, le présent Conseil agira en tant qu'Assemblée provisoire de l'Etat, et que son propre organe exécutif l'administration nationale constituera le gouvernement provisoire de l'Etat d'Israël. L'Etat d'Israël sera ouvert à l'immigration des Juifs de tous les pays où ils sont dispersés ; il développera le pays au bénéfice de tous ses habitants ; il sera fondé sur les principes de liberté, de justice et de paix enseignés par les prophètes d'Israël ; il assurera une complète égalité des droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe ; il garantira la pleine liberté de conscience, de culte, d'éducation et de culture ; il assurera la sauvegarde, et l'inviolabilité des Lieux Saints et des sanctuaires de toutes les religions et respectera les principes de la Charte des Nations Unies.

L'Etat d'Israël est prêt à coopérer avec les organismes et représentants des Nations-Unies pour l'application de la résolution adoptée par l'Assemblée le 29 novembre 1947 et à prendre toutes mesures pour réaliser l'union économique de

toutes les parties du pays.

Nous faisons appel aux Nations Unies afin qu'elles aident le peuple juif à édifier son Etat et qu'elles admettent Israël dans la famille des Nations.

Aux prises avec une brutale agression, nous invitons cependant les habitants arabes à préserver les voies de la paix et à jouer leur rôle dans le développement de l'Etat sur la base d'une citoyenneté égale et complète et d'une juste représentation dans les organismes et les institutions de l'Etat, qu'ils soient provisoires ou permanents.

Nous tendons la main de l'amitié, de la paix et du bon voisinage à tous les Etats qui nous entourent et à leurs peuples, nous les invitons à coopérer avec la Nation Juive indépendante pour le bien contribuer de tous. L'Etat d'Israël est prêt à contribuer au progrès de l'ensemble du Moyen Orient.

DIRECTEUR : HENRI BEYER-MAIR
COMITE DE DIRECTION :
— HENRI COURTIN —
— CHRISTIAN FOUCA-HERMANGE
Direction, Rédaction et Administration :
6, rue des Italiens - PARIS (9^e)
Adresse télégraphique : JOURNAUX-PAIRE
TÉLÉPHONE : CAS SEVEN PROVINCES : TAITOUT 94-46
PROVENCE 13-93 - PROVENCE 43-30

Le Monde

PRIX DE L'ABONNEMENT :
PARIS DÉPARTEMENTS : Trés mois... 350 fr.
UNION FRANÇAISE : Six mois... 650 fr.
LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} ET 16 DE CHAQUE MOIS
Un numéro (Paris et départements) : 5 francs
— (Afrique du Nord)..... : 6 francs
CHÈQUE POSTAL : PARIS N° 4307-33

Paris, 15 mai 1948.

BULLETIN DE L'ETRANGER

LA RÉSURRECTION DE L'ETAT JUIF

Après deux mille ans d'exil le peuple juif retrouve son indépendance dans le pays de ses ancêtres. L'événement réalise tout d'un coup devant nos yeux un chapitre nouveau de l'histoire sainte qui apparaît nettement ére matérialiste aux temps bibliques.

Le nouvel Etat d'Israël a été conçu de sang et de larmes. Autant que les exploits des combattants de la Haganah ou des exilés de l'Irgoun, la souffrance des six millions d'Israéliens immolés par le nazisme a concouru à lui donner le jour.

L'enfance même s'est produite dans une confusion labyrinthique. Le 15 novembre 1947 les Nations unies, votant le plan de partage de la Palestine, envisageaient la création d'un Etat juif : deux jours plus tard leur qualification se dérobait devant la responsabilité de leur acte. Jusqu'à la onzième heure le partage a été combattu sur place par la Grande-Bretagne.

Mais l'attitude en apparence la plus incohérente a été, il faut le dire, celle des Etats-Unis, qui, principaux champions du partage, ont fait amende honorable, hésité, proposé jusqu'à hier encore une dizaine de solutions contradictoires, pour enfin se résoudre à une décision sensationnelle, qui surprit les Juifs eux-mêmes : la reconnaissance « de facto » du nouvel Etat.

Pourtant la décision américaine est moins surprenante qu'on se le pense à première vue. Depuis la nomination du général Hildring à la direction des affaires palestiniennes, il était possible de prévoir que la diplomatie américaine pensait de nouveau à reconnaître l'Etat de fait créé par les succès juifs en Pa-

A L'EXPIRATION DU MANDAT

L'Etat d'Israël proclamé cette nuit est aussitôt reconnu par Washington

L'« invasion » arabe est précédée du bombardement de Tel-Aviv Les forces juives occupent Jérusalem

A 16 heures hier vendredi, huit heures avant l'expiration du mandat britannique, le nouvel Etat d'Israël a été proclamé.
C'est M. David Ben Gourion, président du comité exécutif de l'Agence juive, qui a lu devant les délégués membres du Conseil national juif, représentant le judaïsme palestinien et le sionisme mondial, réunis au musée de Tel-Aviv, la proclamation de l'indépendance du nouvel Etat.

La proclamation dit notamment :
« Nous déclarons ici qu'à partir de la date d'expiration du mandat, c'est-à-dire le 15 mai à 0 heure, une Constitution nationale devra être établie par une Assemblée constituante dont les travaux devront être terminés au plus tard le 1^{er} octobre 1948. Le Conseil national actuel fera fonction de Conseil d'Etat provisoire, et son organe exécutif — l'Administration nationale — constituera le gouvernement provisoire de l'Etat d'Israël ».

« L'Etat d'Israël sera ouvert à l'immigration des juifs de tous les pays, et leur arrivée permettra de favoriser le



rien donnait lecture de la proclamation un bombardement aérien était déclenché par surprise contre Tel-Aviv.

Six Spitfires n'arborant à eux deux que deux bombes contre le quartier du port dont la défense antiaérienne était faible. C'est par cette attaque imprévue que les Etats arabes commencent leurs hostilités contre le nouvel Etat.

Un communiqué de la Haganah annonce qu'au moins un des appareils a été abattu. Le pilote, un Egyptien, a été fait prisonnier.

Peu après on apprend que dans les Etats arabes limitrophes de la Palestine l'Etat de siège était proclamé et que les armées syro-libanaises par le nord, la Légion arabe et l'armée irakienne par l'est, l'armée égyptienne par le sud avaient franchi les frontières de la Palestine.

Le roi Abdallah de Transjordanie, commandant suprême des armées arabes, a lancé un manifeste radiodiffusé annonçant dans ces termes l'ouverture des hostilités :

« Je considère que la fin du mandat

Après les notes russo-américaines

ECHANGE DE VUES des signataires du pacte de Bruxelles

On précise, dans les milieux autorisés britanniques, que des échanges de vues ont eu lieu entre les deux gouvernements signataires du pacte de Bruxelles au sujet des conséquences internationales de l'échange de notes entre Washington et Moscou.

Réunion du cabinet américain

Le cabinet américain s'est réuni vendredi à la Maison Blanche autour du président Truman et de M. Marshall pour la première fois depuis la publication du dialogue Bedell-Smith-Molotov.

Il apparaît que la question qui se pose maintenant aux dirigeants américains n'est plus : « Devons-nous continuer à parler avec Moscou ? », mais bien « Quo devons-nous maintenant dire à Moscou ? ». Selon les personnalités les mieux informées, ce serait le ressentiment provoqué à Washington par la publication prématurée des deux notes qui serait à la base de l'incertitude actuelle des hommes d'Etat américains. Il semble même que le premier mouvement de ces derniers a été de considérer les négociations entreprises comme épuisées.

M. Bedell Smith reste à son poste

Le porte-parole du département d'Etat a déclaré que le gouvernement des Etats-Unis ne savait rien d'une prétendue intention de l'ambassadeur des Etats-Unis à Moscou de démissionner. Le porte-parole a ajouté qu'à la connaissance du département d'Etat M. Bedell Smith regagnerait son poste lorsqu'il au-

AgrandirTélécharger l'image (.jpg, 564 KB)

Nous lançons un appel au peuple juif de par le monde à se rallier à nous dans la tâche d'immigration et de mise en valeur, et à nous assister dans le grand combat que nous livrons, pour réaliser le rêve poursuivi de génération en génération : la

rédemption d'Israël.

Confiants en l'Éternel Tout-Puissant, nous signons cette déclaration sur le sol de la patrie, dans la ville de Tel-Aviv, en cette séance de l'assemblée provisoire de l'État, tenue la veille du Shabbath, 5 Iyar 5708, quatorze mai mille neuf cent quarante-huit.

Source : *Israéliens et Palestiniens – La longue marche vers la paix*, Doris Bensimon, L'Harmattan, pp. 233-34.

3 – La première guerre israélo-arabe

⁶⁰Dès avant le vote de la résolution des Nations-Unies sur le partage de la Palestine, les États arabes avaient manifesté leur intention de s'opposer à la mise en application des décisions de l'O.N.U. :

« Les Arabes de Palestine déclencheront une guerre sans merci... d'autant plus qu'ils savent que tous les pays arabes se rangeront à leurs côtés... Les gouvernements arabes ne pourront pas retenir leurs peuples exaspérés de l'injustice dont la Palestine est victime, comme il leur sera impossible de demeurer passifs devant un danger qui menace tous les pays arabes. Ils se verront au contraire contraints d'entreprendre une action décisive propre à neutraliser l'agression et à restaurer le droit »¹⁷.

⁶¹En décembre 1947, la Ligue arabe avait élaboré les modalités d'une intervention militaire des armées arabes dès la fin du mandat britannique.

⁶²Cependant cette volonté affichée de porter secours aux Arabes palestiniens cache d'autres motivations, en particulier les ambitions de certains États de la région. Les plus évidentes étaient celles de la Transjordanie qui, par sa position géographique, était la mieux placée pour intervenir en Palestine. Le roi Abdallah était plus que jamais désireux d'étendre son royaume en annexant la partie de la Palestine attribuée aux Arabes par l'O.N.U. si possible le Néguev et surtout Jérusalem, troisième ville sainte de l'Islam.

⁶³Dans une interview donnée à un journal de Beyrouth en mars 1948, Abdallah avait déclaré :

« Il y a en Palestine des positions stratégiques et économiques qu'il ne m'est pas possible d'abandonner... J'ai en Palestine des droits et des revendications de la réalisation desquels dépend la vie de mon royaume... La Transjordanie, qui est la plus proche voisine de la Palestine, a plus de droits que n'importe quel pays d'occuper ce territoire »¹⁸.

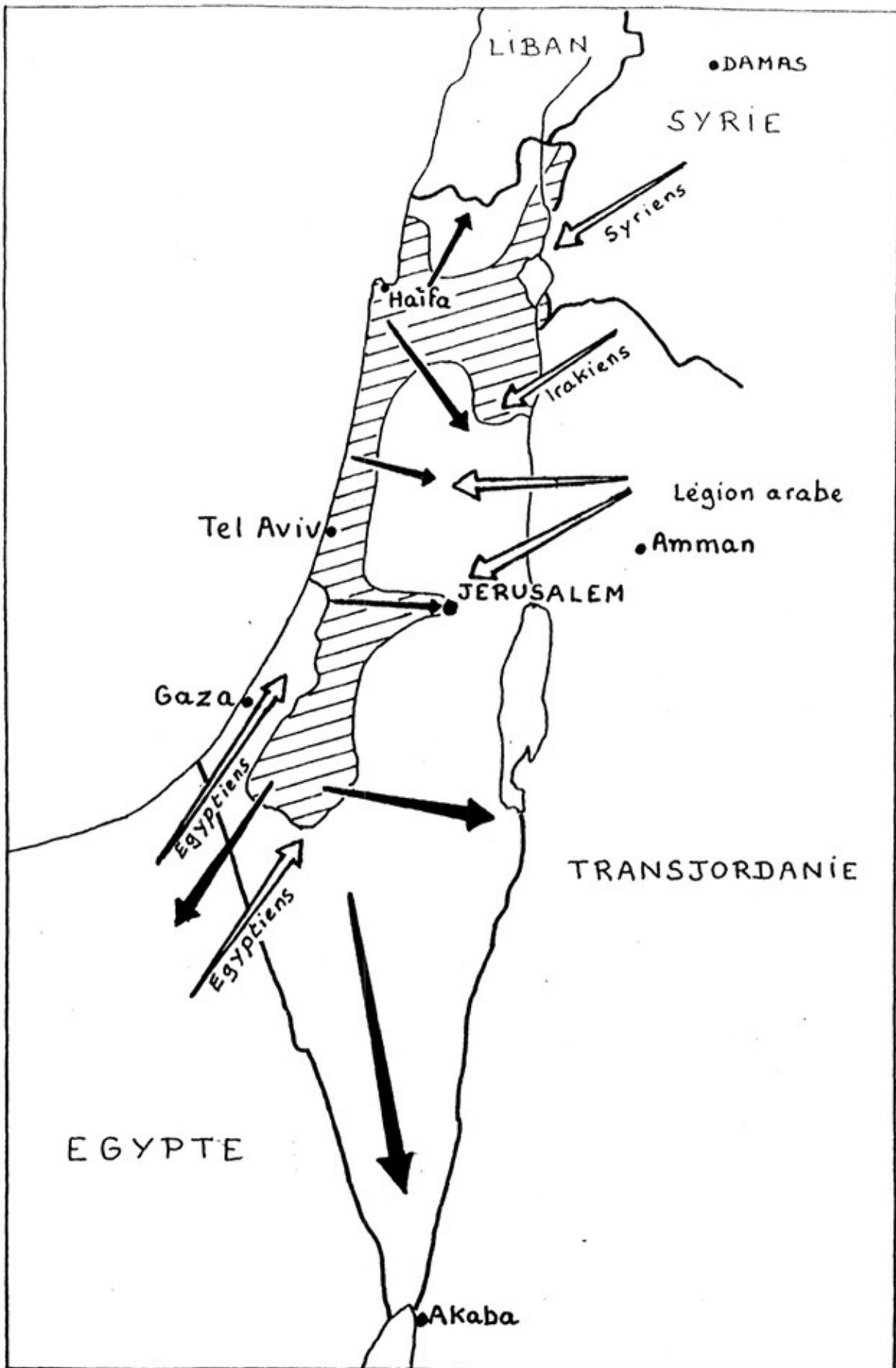
⁶⁴Abdallah bénéficie du soutien de l'Irak (dont le souverain est aussi membre de la famille des Hachémites) et de la complicité de la Grande-Bretagne qui fournit l'équipement et l'encadrement de son armée, la Légion arabe commandée par un officier britannique connu sous le nom de Glubb Pacha. Le roi de Transjordanie, qui a misé un temps sur une entente avec les dirigeants sionistes avec lesquels il a été en contact, est décidé à faire la guerre pour atteindre ses propres objectifs. Mais ses ambitions se heurtent à l'opposition de l'Egypte (et de la Syrie) qui soutient les nationalistes palestiniens anti-hachémites. Le gouvernement égyptien était peu favorable à l'intervention des armées régulières des Etats arabes et ne se décide à participer à la guerre que pour contrer les entreprises transjordaniennes. Un commandement unifié est créé et confié au roi Abdallah mais son autorité effective sur les différentes armées nationales est restée nulle.

⁶⁵La lutte qui s'engage est en apparence très inégale. La colonie juive de Palestine compte, en mai 1948, 650 000 membres et elle doit affronter une coalition d'Etats peuplés d'environ 30 millions d'habitants. Mais le rapport des forces militaires est sensiblement plus équilibré (les évaluations sont cependant approximatives). Les Etats arabes ne font intervenir qu'une partie de leurs forces armées et mettent en ligne environ 30 à 35 000 hommes. Les Arabes disposent d'une nette supériorité matérielle. En face la mobilisation de la population permet à l'armée juive de réunir des effectifs à peu près équivalents. Les dirigeants israéliens entreprennent, non sans mal, d'intégrer les différentes milices jusqu'alors indépendantes au sein d'une organisation militaire unique. Pour parvenir à cette unification, il faudra briser par la force les velléités de l'Irgoun de préserver son particularisme. L'armée nouvelle voit le jour en pleine bataille et prend le nom de Forces de défense d'Israël (ou Tsahal). Si l'armée israélienne n'est pas désavantagée en termes d'effectifs, son équipement reste déficient surtout au début des hostilités.

66La guerre commence le 15 mai 1948 et se prolonge jusqu'au 6 janvier 1949, mais les combats ne durent en fait que 60 jours environ et sont à plusieurs reprises suspendus par des trêves ordonnées par le Conseil de sécurité des Nations-Unies. La première phase des combats est marquée par une série d'offensives des armées arabes qui mettent les israéliens en assez mauvaise posture. Au Nord, l'avance des Syriens en Galilée reste limitée à la zone frontalière. Au centre, les Irakiens pénètrent en Samarie, tandis que la légion arabe de Transjordanie entre dans Jérusalem et bloque la route principale vers Tel-Aviv. Après plusieurs tentatives infructueuses et meurtrières pour déloger les Transjordaniens de leurs positions, les Israéliens doivent improviser une nouvelle route pour ravitailler la ville assiégée. Ils ne peuvent empêcher la capitulation du quartier juif de la vieille ville (28 mai). Au Sud enfin, l'armée égyptienne s'empare du Neguev et s'avance en direction de Tel-Aviv et de Jérusalem.

67Les Israéliens ont réussi à conserver l'essentiel du territoire dont les milices juives avaient pris le contrôle à la faveur de la guerre civile. L'avance arabe a été difficilement contenue grâce au manque de coordination des différentes armées. Mais les troupes israéliennes, qui ont eu à combattre sur plusieurs fronts, sont épuisées. Israël se montre donc disposé à accepter la trêve décidée par l'O.N.U., à laquelle les Etats arabes finissent par souscrire. Malgré les succès remportés, leurs armées engagées souvent sans grande préparation ont besoin d'être réorganisées.

La guerre d'indépendance (1948-1949)



▨ Territoire aux mains des Israéliens en mai 1948

⇨ Offensives arabes

→ Contre-attaques juives

AgrandirTélécharger l'image (.jpg, 188 KB)

68Le 11 juin 1948, une suspension d'armes de quatre mois est décidée. Des engagements stricts sont en principe imposés aux belligérants :

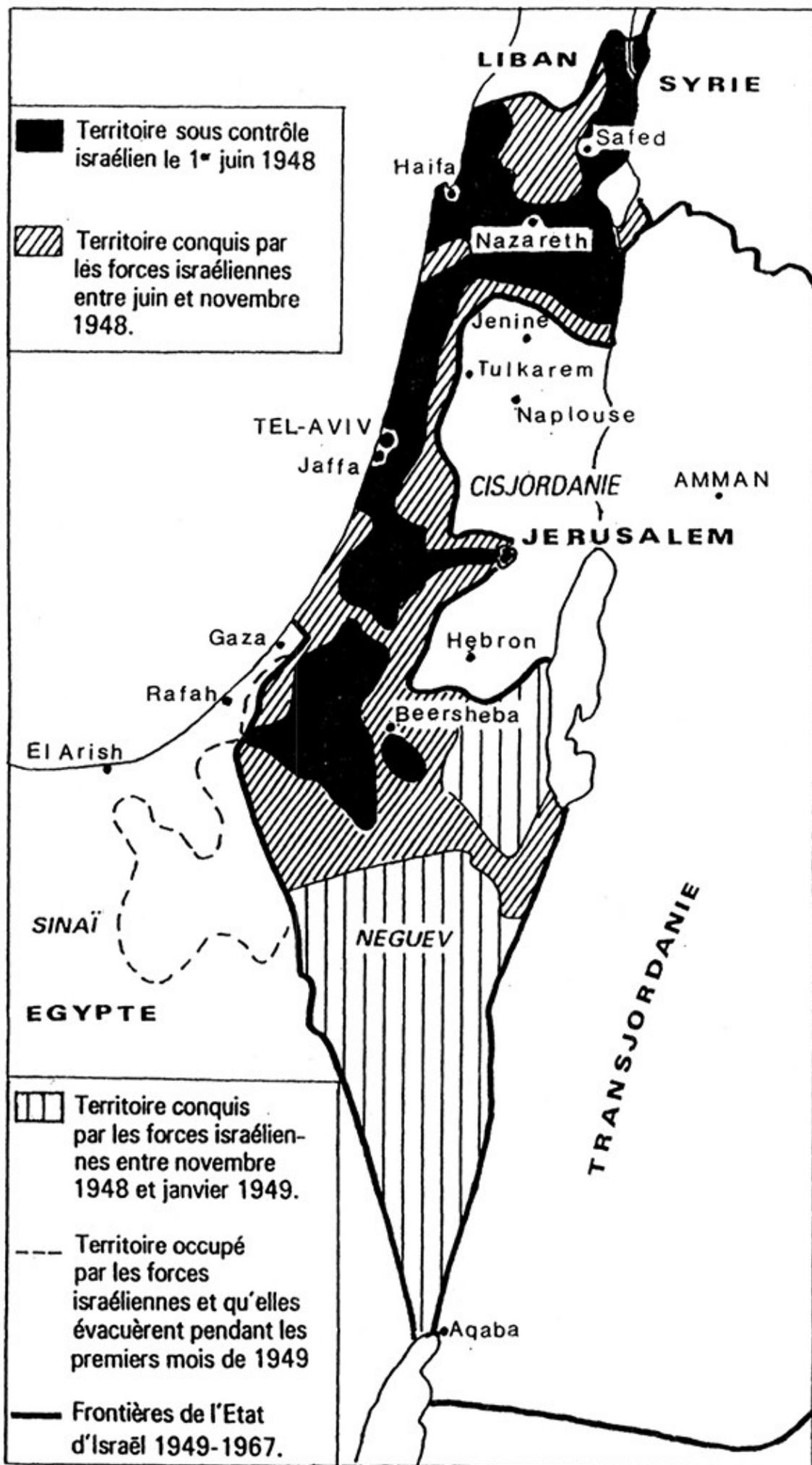
« Aucun combattant ne sera autorisé à pénétrer en Palestine ou l'un quelconque des Etats intéressés. Pendant toute la durée de l'armistice, tout mouvement de troupes et de matériel de guerre d'un pays à l'autre ou à proximité du front est interdit. Aucun matériel de guerre ne doit être importé en Palestine ni dans le territoire d'aucun des pays intéressés »¹⁹.

69Mais ces engagements ne sont pas respectés. Chaque partie tente de profiter de la trêve pour se renforcer. Ce sont des Israéliens qui sont en fait les principaux bénéficiaires de l'arrêt des combats. Leurs effectifs doublent grâce à l'arrivée de nouveaux immigrants. D'importantes livraisons d'armes, en provenance notamment de Tchécoslovaquie, sont effectuées. Enfin l'effort d'organisation entrepris dans les premières semaines de la guerre est poursuivi et mené à bien. De leur côté les armées arabes se renforcent également mais les dissensions restent très vives entre les gouvernements divisés sur la stratégie à adopter : reprise des combats ou prolongation de la trêve pouvant déboucher sur un règlement du conflit. L'armistice avait en effet permis une reprise des tractations diplomatiques.

70Un médiateur désigné par l'O.N.U., le comte Bemadotte, présente à la fin de juin 1948 un nouveau plan suggérant la formation d'une grande Palestine incorporant la Transjordanie et comprenant deux Etats autonomes, l'un juif, l'autre arabe, avec un remaniement des frontières pour corriger les anomalies du partage de 1947. L'hostilité aux propositions du médiateur est générale. Quand les combats reprennent le 8 juillet, le rapport des forces a évolué en faveur d'Israël dont l'armée reprend l'initiative. En dix jours de bataille, les Israéliens marquent des points et améliorent leurs positions sur la plupart des fronts. La reprise des combats et les succès israéliens provoquent un nouvel exode de population arabe. L'armée d'Israël expulse la population de la plupart des agglomérations conquises.

71Le Conseil de Sécurité intervient de nouveau, Un deuxième cessez-le-feu est voté avec menaces de sanctions immédiates s'il n'est pas respecté. Les belligérants acceptent une nouvelle trêve à partir du 18 juillet pour une durée « illimitée ». Le médiateur des Nations-Unies, le comte Bernadotte, relance son plan et propose de donner aux Israéliens toute la Galilée en échange du Neguev qui reviendrait comme le reste de la Palestine arabe à la Transjordanie. Le plan du médiateur est refusé par les Israéliens qui revendiquent le Neguev et par la plupart des Etats arabes parce qu'il fait la part trop belle à la Transjordanie et à son souverain Abdallah, dont l'Egypte s'efforce de contrer les projets en favorisant la création à Gaza d'un gouvernement palestinien dirigé par le mufti. Ce gouvernement, reconnu par la Ligue arabe, est cependant dépourvu de moyens. La médiation échoue de nouveau et le comte Bemadotte est assassiné le 17 septembre 1948 par des extrémistes juifs. La mort du médiateur provoque une recrudescence des hostilités qui n'avaient jamais complètement cessé malgré le cessez-le-feu.

1947-1949 : Israël avant et après la guerre d'indépendance



AgrandirTélécharger l'image (.jpg, 284 KB)

72Le fait le plus marquant est l'offensive menée par les Israéliens contre l'armée égyptienne afin de régler par la force la question du Neguev. Les opérations militaires s'étendent de la mi-octobre 1948 au début de l'année 1949. Elles se déroulent en deux phases (15-22 octobre et 22 décembre-6 janvier). Les forces israéliennes qui disposent d'une nette supériorité, refoulent les Egyptiens et pénètrent dans le Sinaï. Les Britanniques menacent alors d'intervenir et les Israéliens doivent se replier. En mars 1949 Israël occupe sans rencontrer de résistance le Sud du Neguev jusqu'au golfe d'Akaba (malgré l'armistice déjà conclu avec l'Egypte). Israël a mis à profit les divisions du monde arabe. L'Egypte a combattu seule ; les autres années arabes n'ont pas bougé. Abdallah profite des défaites égyptiennes pour tenir un congrès de notables palestiniens à Jéricho qui vote, le 1^{er} décembre, le rattachement de la Palestine arabe (Cisjordanie) à la Transjordanie.

73Les Etats arabes, vaincus, se décident à déposer les armes. Ils négocient en ordre dispersé avec le vainqueur. De février à juillet 1949, une série d'armistices sont conclus à Rhodes entre Israël et les différents Etats arabes. Il s'agit d'accords purement militaires qui ne mettent pas un terme à l'état de belligérance et surtout ne préjugent pas du règlement des questions territoriales, comme le précise le texte des conventions :

« Il est à noter que la présente convention ne se propose pas d'établir ou de supprimer d'aucune façon les droits, titres ou intérêts territoriaux, de surveillance ou autres, qui peuvent être revendiqués par l'une ou l'autre partie dans le territoire de la Palestine... soit que ces droits, titres ou intérêts revendiqués dérivent des résolutions du Conseil de sécurité... soit qu'ils proviennent de toute autre source. Les dispositions de la présente convention sont dictées par des considérations exclusivement militaires et ne sont valables que pour la durée de l'armistice. La ligne de démarcation ne doit nullement être considéré comme une frontière politique ou territoriale ; elle est tracée sans préjudice des droits, revendications et positions des deux parties au moment de l'armistice en ce qui concerne le règlement définitif de la question palestinienne... »²⁰.

74 Les tractations les plus significatives se déroulent entre Israël et la Transjordanie. Après le fiasco du plan de partage de la Palestine par l'O.N.U., le véritable partage se négocie entre Tel-Aviv et Amman, après que les dirigeants israéliens aient renoncé à mener l'opération préparée par l'état-major visant à conquérir la Cisjordanie. Ben Gourion devait, un peu plus tard, justifier cette décision :

« Nous risquons d'être encombrés d'une majorité arabe hostile. Nous étions menacés de complications avec les Nations-Unies et les grandes puissances... Même dans ces conditions, nous avons libéré un très grand territoire, bien davantage que nous le pensions. Maintenant, il nous faudra travailler pendant deux ou trois générations. Quant au reste, nous verrons plus tard »²¹.

75 Les lignes d'armistices fixent donc provisoirement les limites de la souveraineté israélienne. Ainsi prend fin la première, mais aussi la plus longue et la plus meurtrière (25 à 30.000 victimes ?) des guerres israélo-arabes. La victoire israélienne est impressionnante comme le reconnaît lui-même le comte Bemadotte, la veille de son assassinat :

« en fondant leur Etat sous le feu des canons, et alors qu'ils étaient presque encerclés, les Juifs ont donné une preuve convaincante de leur habileté et de leur ténacité »²².

76 Mais les Etats arabes n'ont accepté que contraints et forcés le fait accompli, et ils ne se résignent pas.

4 – Les conséquences de la guerre de 1948-49

77 Elles sont multiples. La guerre civile, puis internationale a rendu caduc le plan de partage de la Palestine mis au point par l'O.N.U. et débouché sur une nouvelle configuration territoriale de la région. L'Etat d'Israël a conforté son existence qui est désormais presque universellement reconnue. L'admission du nouvel Etat à l'O.N.U. en mai 1949 consacre cette reconnaissance.

78 Mais les hostilités ont engendré un problème redoutable, celui qui est posé par l'existence d'une masse de réfugiés qui restent attachés à la terre de leurs ancêtres et entretiennent l'espoir d'un retour. Il subsiste donc une question palestinienne.

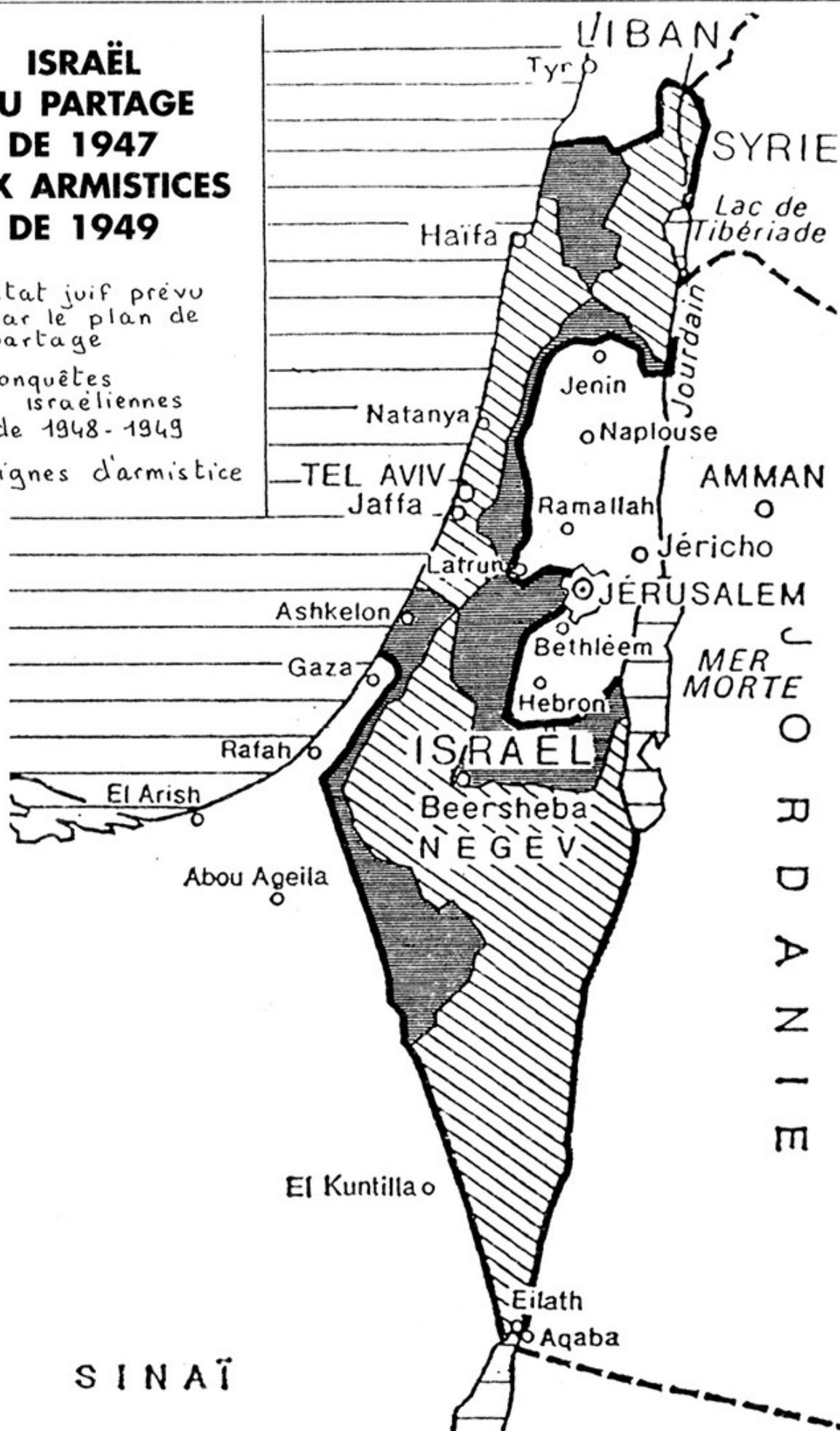
A) – La nouvelle situation territoriale

79 Grâce à ses victoires, Israël réalise des conquêtes au détriment du territoire dévolu aux Arabes par le plan de partage de l'O.N.U. Le territoire d'Israël est donc sensiblement plus vaste que celui prévu par la résolution des Nations-Unies (20 700 km² au lieu de 14 200. soit un accroissement de 45 %). Il occupe désormais près de 80 % de l'ancienne Palestine mandataire (au lieu des 55 % proposés par l'O.N.U.). La plus grande partie de la population arabe a quitté le territoire israélien. Il ne reste guère plus de 170 000 Arabes dans l'Etat d'Israël à l'issue du conflit, établis principalement en Galilée et dans le Neguev.

80 L'Etat arabe de Palestine, prévu par le plan de partage, ne voit pas le jour. Deux territoires restent aux mains des Arabes après la guerre contre Israël : la bande de Gaza et la Cisjordanie. Le gouvernement arabe palestinien créé, en pleine bataille, à Gaza par le mufti de Jérusalem, tombe dans l'oubli. Tandis que la bande de Gaza passe sous l'administration de l'Egypte, la Cisjordanie, après être passée durant la guerre sous le contrôle de la Transjordanie, est rattachée au royaume voisin qui prend le nom de Jordanie. Dès le mois de décembre 1948, on l'a vu, un congrès de notables réuni à Jéricho s'était prononcé en faveur de l'unité jordano-palestinienne. Le mufti de Jérusalem est destitué et ses partisans désarmés. Puis, à l'issue d'élections législatives tenues sur les deux rives du Jourdain, le roi Abdallah proclame officiellement l'annexion le 24 avril 1950.

ISRAËL DU PARTAGE DE 1947 AUX ARMISTICES DE 1949

-  Etat juif prévu par le plan de partage
-  Conquêtes israéliennes de 1948-1949
-  Lignes d'armistice



AgrandirTélécharger l'image (.jpg, 352.27 KB)

81Quant à la ville de Jérusalem, l'O.N.U. adopte en décembre 1949 une résolution dans laquelle l'Assemblée générale :

« décide... de réaffirmer... son intention de voir instaurer... un régime international permanent qui prévoit des garanties satisfaisantes pour la protection des Lieux Saints, tant à Jérusalem qu'en dehors de cette ville »²³.

82La résolution 181, sur le partage de la Palestine, est reprise avec l'idée de « constituer la ville de Jérusalem en corpus separatum sous un régime international spécial ».

83Mais ce texte reste lettre morte.

84La ville est en fait divisée en deux, avec très nette séparation des populations :

- Jérusalem-Est avec la vieille ville et la plupart des Lieux Saints est rattachée à la Jordanie. C'est une ville arabe à majorité musulmane, avec une forte minorité chrétienne. Le quartier juif de la ville est détruit et l'accès au Mur des Lamentations est interdit aux Juifs pour près de 20 ans.
- Jérusalem-Ouest ; ville juive, appartient à l'Etat d'Israël qui décide d'en faire sa capitale.

85Alors même que l'Assemblée générale de l'O.N.U. débat de la question de Jérusalem, au début décembre 1949, le premier ministre Ben Gourion déclare :

« Nous considérons qu'il est de notre devoir de déclarer que la Jérusalem juive est une partie organique et inséparable de l'histoire d'Israël, de la foi d'Israël et l'âme même de notre peuple. Jérusalem est le cœur des cœurs d'Israël »²⁴.

86Les principales institutions politiques israéliennes sont progressivement transférées de Tel-Aviv à Jérusalem.

B) – Le problème des réfugiés

87Au cours de l'année 1948, des centaines de milliers d'Arabes de Palestine, fuyant les combats, quittent leurs foyers et leurs terres pour se réfugier dans les régions restées sous contrôle arabe ou dans les pays voisins.

88L'ampleur du phénomène est difficile à mesurer avec précision. Les évaluations varient très sensiblement suivant les auteurs. Les uns ont tendance à le sous-estimer et avancent le chiffre de 350 à 400 000 réfugiés²⁵, d'autres utilisent de manière sans doute un peu rapide les statistiques des Nations-Unies sur le nombre de réfugiés bénéficiant de l'assistance internationale et vont jusqu'à parler d'un million de personnes déplacées²⁶. Entre ces positions extrêmes, on peut penser que le nombre total des réfugiés de la période 1948-49 se situe entre 700 et 800 000 personnes.

89On peut noter des différences d'attitude des populations arabes en fonction de leur confession religieuse. La moitié seulement des Chrétiens installés à la veille des affrontements dans les territoires qui vont constituer l'Etat d'Israël prennent la fuite alors que le pourcentage atteint 80 % pour les Musulmans.

90Les causes et les modalités de cet exode ont suscité bien des controverses : Israéliens et Arabes se rejettent mutuellement la responsabilité du drame.

91Les auteurs favorables au point de vue arabe soulignent que le transfert des populations arabes est une conséquence inéluctable de la volonté des sionistes d'établir en Palestine un Etat juif. L'installation à grande échelle de colons juifs supposait que le pays soit préalablement vidé de ses habitants originels.

92La plupart des responsables sionistes, même s'ils ne le disaient pas ouvertement, étaient convaincus de la nécessité de ce déplacement de population et c'est la guerre qui leur a fourni l'occasion de la réaliser par la force : les sionistes auraient cherché à supprimer le plus possible la présence arabe dans les territoires conquis. A l'appui de cette thèse, bien des déclarations ou des écrits, datant notamment des années 1930 peuvent être produits. Un numéro récent (hiver 1998) de la Revue d'études palestiniennes en fournit un grand nombre. Les responsables sionistes cités sont en général conscients des conséquences

négatives que risque d'entraîner un tel transfert de population s'il opère par la force.

⁹³On peut retenir à titre d'exemple ce que déclare en 1934 le millionnaire juif américain Edouard Norman, futur recteur de l'Université hébraïque :

« Pour l'arabe ordinaire il n'y a pas de différence entre la Palestine, l'Irak ou toute autre partie du monde arabe. Les frontières qui ont été instaurées depuis la guerre sont à peine connues de nombreux Arabes. La langue, les coutumes et la religion sont les mêmes. C'est vrai que n'importe quelle forme de déménagement implique l'abandon de paysages familiers, mais l'attachement fort à une localité n'est pas une tradition des Arabes. Leurs habitudes nomades ont encore une très grande influence, même au sein des éléments sédentarisés. [...] Si les Juifs parviennent un jour à acquérir une majeure partie de la terre d'Israël, par la force des choses un grand nombre d'Arabes devra quitter le pays et trouver des foyers ailleurs. S'ils sont poussés dehors de force, inexorablement, sous l'effet de pressions juives, ils s'en iront de mauvais gré, et entretiendront sans doute une inimitié à l'encontre des Juifs, qui pourrait subsister pour des générations, et qui rendrait la position de la patrie juive précaire »²⁷.

⁹⁴On peut se reporter également au journal de Yossef Weitz, directeur du département colonisation du Fonds National Juif, dont l'analyse qui date des années 1940-41 est dépourvue d'ambiguïté.

« Entre nous, il doit être clair qu'il n'y a pas de place pour deux peuples dans ce pays [...] Si les Arabes quittent le pays, cela nous suffira ; et si les Arabes y restent, il demeurera trop petit et misérable. Quand la guerre sera terminée et que les Anglais auront gagné, notre peuple présentera ses doléances et ses exigences. Et la seule solution, c'est la terre d'Israël, ou, au minimum, la terre d'Israël occidentale, sans Arabes. Pas de compromis sur ce point. [...] Il n'existe pas d'autre moyen que de déplacer les Arabes vers les pays voisins, tous les Arabes. A la seule exception possible de Bethléem, Nazareth et la vieille ville de Jérusalem. Nous ne devons pas laisser un seul village, une seule tribu, tous doivent prendre la direction de la Syrie et de l'Irak, et même de la Transjordanie »²⁸.

95 Les historiens sionistes rejettent les accusations lancées contre Israël et mettent en cause à leur tour l'attitude des dirigeants arabes qui auraient poussé la population au départ. Ils reprennent à leur compte les arguments avancés dès juillet 1948 par le gouvernement israélien :

« Le mouvement de départ des populations arabes civiles hors des zones de guerre, afin d'éviter d'être impliqués dans les hostilités, a été délibérément conçu par les chefs arabes pour des raisons politiques. Ils ne souhaitaient pas que la population arabe continue de mener une existence pacifique dans les régions juives et ils souhaitaient exploiter l'exode comme une arme de propagande dans les pays arabes voisins et dans le monde extérieur »²⁹.

96 Cette version traditionnelle reste défendue telle quelle par les ultras du sionisme. Les plus modérés, comme E. Barnavi dans « Une histoire moderne d'Israël », admettent que la question est plus complexe.

97 Sans s'aligner nécessairement sur l'une ou l'autre des thèses en présence, il est possible de faire quelques observations :

- l'exode palestinien est d'abord la réaction naturelle de populations civiles fuyant les zones de combat, pour assurer leur sécurité. Le mouvement a été sans doute accéléré par la fuite des notables qui ont été les premiers à partir. Or, ce départ a été fortement ressenti dans une société encore très hiérarchisée, où les fidélités de clan sont vivaces. C'est en fait l'ensemble de la structure sociale qui a semblé s'effondrer, encourageant les départs ;
- l'interprétation suivant laquelle l'exode des réfugiés a eu lieu à l'appel des dirigeants arabes ne fait pas l'unanimité.

98 Il s'agit en fait d'une question controversée. Citations à l'appui, les auteurs qui ont écrit sur ce sujet donnent des versions contradictoires. A. Gresh et D. Vidal dans « Palestine 47. Un partage avorté » produisent un texte de mars 1948 émanant du Haut-Comité arabe qui déplore cet exode :

« Certains habitants arabes se sont mis à quitter le pays pour les Etats arabes voisins. Cet exode sera nuisible au mouvement national et aura une mauvaise

influence sur les Arabes de Palestine, et il crée des conditions qui affaiblissent le moral des habitants arabes voisins dans leur lutte de défense de la Palestine »³⁰.

99A l'inverse, les auteurs d'un « Que sais-je » sur le « Processus de paix au Moyen Orient » font état d'un appel lancé le 16 mai 1948, au lendemain de la proclamation de l'Etat d'Israël, à Radio Le Caire par le Haut-Commandement des volontaires arabes pour la libération de la Palestine qui va dans le sens de la thèse israélienne traditionnelle :

« Frères arabes de Palestine, nos armées libéreront en quelques jours le territoire sacré profané par les bandes criminelles athées. Afin que les Juifs, mille fois maudits par Allah, ne se vengent pas lâchement sur vous avant leur anéantissement total, nous vous invitons à être nos hôtes. Les Arabes vous ouvrent leurs foyers et leurs cœurs. Nous vaincrons les infidèles, nous écraserons les vipères. Notre patrie purifiée par vos frères vous accueillera à nouveau dans la joie et l'allégresse »³¹.

100On ne peut donc rien exclure. Ces déclarations en sens contraire témoignent, en tout cas, de la confusion qui semble avoir régné au printemps 1948 dans les milieux arabes palestiniens.

101L'accusation lancée contre les Israéliens d'avoir volontairement chassé les habitants des territoires sous leur contrôle peut sembler excessive. Rien ne permet d'attester l'existence d'une politique systématique allant dans ce sens ; aucun ordre général n'a été donné. Il n'en reste pas moins vrai que les opérations menées par les forces juives ont suscité des réactions de panique dans les populations arabes. En particulier il est établi que l'impact du massacre de Deir Yassin a été considérable. La résonance donnée à cet événement par la propagande tant arabe que juive a contribué à semer la terreur et à provoquer des départs en masse.

102On peut noter surtout qu'il s'est produit une évolution. Des pressions très fortes exercées sur les populations des villes et des villages arabes durant la guerre civile, on passe dans l'été 1948, avec les offensives de la jeune armée israélienne, à une stratégie délibérée d'expulsion, comme l'attestent des témoignages

difficilement récusables de généraux israéliens, les villages abandonnés étant ensuite détruits sur une grande échelle.

103 Dans ses Mémoires, Itzhak Rabin, le futur premier ministre, évoque l'attitude qui fut adoptée après la conquête de la ville de Lydda ou Lod :

« Nous marchions dehors au côtés de Ben Gourion. Allon répéta la question : “Que devons-nous faire de la population ?” Ben Gourion agita la main en un geste qui signifiait « Chassez-les ». Allon et moi avons tenu conseil. J'étais d'accord avec lui qu'il était essentiel de les chasser... la population de Lod ne quitta pas volontairement. Il n'y avait pas d'autre moyen que d'utiliser la force et les tirs d'avertissement pour contraindre les habitants »³².

104 Selon un rapport publié en 1973 par le président de la Ligue israélienne des droits de l'homme, sur 475 villages arabes existant en 1948 sur le territoire devenu celui de l'Etat d'Israël, 385 auraient été détruits.

105 Au total on peut souscrire sans difficultés à l'analyse faite par le comte Bernadette, médiateur de l'O.N.U. :

« Les hostilités qui se sont déroulées en Palestine ont contraint un nombre inquiétant de personnes à s'éloigner de leurs foyers... L'avenir de ces réfugiés arabes est l'un des problèmes litigieux et sa solution présente de graves difficultés... L'exode des Arabes de Palestine a été provoqué par la panique résultant de combats... ou par des rumeurs rapportant des actes de terrorisme réels ou supposés, ou a été dû à des mesures d'expulsion »³³.

106 Le problème des réfugiés arabes palestiniens a été très vite un des enjeux des tractations diplomatiques. Le médiateur des Nations-Unies, dans les rapports qu'il adresse à l'organisation internationale, préconise le retour des réfugiés dans leurs foyers. L'O.N.U. suit ses recommandations et adopte, le 11 décembre 1948, une résolution (n° 194) qui prévoit expressément ce droit au retour :

« L'Assemblée générale... décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec

leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers »³⁴.

107 Or Israël refuse absolument la mise en œuvre de cette résolution. Deux raisons sont mises en avant pour justifier ce refus :

- il y a d'abord le danger que ferait courir au pays, aussi longtemps que dure l'état de guerre, la présence sur son territoire d'une population hostile nombreuse.

« La question du retour des réfugiés arabes ne peut pas être séparée de son contexte militaire. Tant qu'il y aura un état de guerre entre Israël et les pays arabes voisins, il serait très dangereux que ses frontières soient toutes grandes ouvertes à un flux illimité d'Arabes, qui serait un élément de troubles pour la loi et l'ordre intérieurs et une formidable cinquième colonne pour les ennemis extérieurs »³⁵.

- il y a ensuite le fait que la place laissée libre par les réfugiés est assez rapidement occupée par les nouveaux immigrants juifs. Au mois de mars 1950 est promulguée une loi relative aux « terres désertées » qui rend l'Etat israélien propriétaire des terres qui avaient appartenu aux personnes jugées « absentes ». Est considérée notamment comme personne absente :

« Celui qui était citoyen palestinien avant le 1^{er} septembre 1948 et qui a quitté son domicile habituel en Palestine pour un endroit situé soit à l'étranger, soit dans une partie de la Palestine qui était occupée... par des forces armées qui ont empêché la création de l'Etat d'Israël ou qui l'ont combattu après sa création »³⁶.

108 La concession maximale que le gouvernement israélien se déclare prêt à faire est de laisser rentrer un petit nombre de réfugiés, et d'indemniser les autres dans le cadre d'un accord de paix. Mais les discussions, menées sur ce sujet par l'intermédiaire de l'O.N.U. après les armistices, n'aboutissent pas. On pense qu'au total ce sont 40 à 50 000 Palestiniens qui ont pu regagner leurs foyers situés en territoire israélien, la plupart en s'infiltrant clandestinement, quelques-uns en obtenant des autorisations.

109 La majorité des réfugiés palestiniens s'installent dans les territoires et les pays voisins d'Israël. Ils sont particulièrement nombreux dans ce qui reste de la Palestine arabe, Cisjordanie et bande de Gaza qui reçoivent près de 60 % du total. Viennent ensuite les Etats arabes les plus proches, principalement la Jordanie (à l'Est du Jourdain), le Liban et la Syrie.

110 Une minorité d'entre eux s'établit en ville, mais la plupart sont regroupés dans des camps où ils reçoivent une assistance matérielle administrée par un organisme créé spécialement par les Nations-Unies en décembre 1949, l'U.N.R.W.A. (United Relief and Works Agency for Palestine Refugees). Cet organisme est chargé non seulement d'assurer la survie des populations, mais aussi de mettre sur pied un ensemble de services sociaux (médecine, éducation...). La forte baisse de la mortalité, notamment infantile, entraîne une croissance rapide du nombre des réfugiés enregistrés. L'effort fourni en matière d'instruction permet aux Palestiniens de devenir la population arabe la plus scolarisée de Moyen-Orient. Ils vont pouvoir fournir à certains pays arabes (notamment ceux du Golfe Persique) le personnel qualifié qui leur fait défaut.

111 En Jordanie, les réfugiés se voient reconnaître la citoyenneté du pays. Leur intégration est encouragée et des postes importants sont confiés à des Palestiniens. Mais beaucoup d'entre eux conservent leur statut et restent dans les camps. A Gaza et dans les autres pays d'accueil, les autorités s'opposent à l'installation définitive des réfugiés.

112 Le refus de l'intégration et l'espoir tenace du retour font des camps de réfugiés les principaux conservatoires de l'identité culturelle et nationale palestinienne. Parmi ces réfugiés vont se recruter certains des adversaires les plus irréductibles d'une normalisation des relations entre Israël et les pays arabes.

113 En 1949, rares sont les Israéliens qui en ont conscience, tel Aharon Cizling, ministre de l'agriculture, qui lance une mise en garde :

« Nous ne réalisons pas correctement le type d'ennemi que nous entretenons à la frontière de notre Etat. Nos ennemis, les Etats arabes, ne sont rien en

comparaison de ces centaines de milliers d'Arabes qui seront mus, pour nous faire la guerre, par la haine, le désespoir et une hostilité sans borne »³⁷.

Notes de bas de page

1 Texte cité par Avraham AVI-HAÏ « Ben Gourion, bâtisseur d'Etat », Albin Michel, p. 53.

2 Texte cité par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté », Complexe, p. 82.

3 Texte cité par Alain MICHEL dans « Racines d'Israël », Autrement, p. 125.

4 Texte cité par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté », Complexe, p. 89.

5 Texte cité par Doris BENSIMON dans « Israéliens et Palestiniens. La longue marche vers la paix », L'Harmattan, p. 233.

6 Texte cité par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté », Complexe, p. 14.

7 Texte cité par J.-P. ALEM dans « Juifs et Arabes. 3 000 ans d'histoire », Grasset, p. 183.

8 Texte cité par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté », Complexe, p. 231.

9 Texte cité par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté », Complexe, pp. 120-121.

10 *Ibid.*, p. 122.

11 *Ibid.*, p. 93.

12 Texte cité par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté ». Complexe, pp. 71-72.

- 13**Textes cités par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté », Complexe, pp. 21-26.
- 14**Textes cités par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté », Complexe, p. 137.
- 15**Texte cité par Charles ZORGBIBE dans « Terres trop promises », La Manufacture, p. 148.
- 16**Le texte intégral de la déclaration d'indépendance est reproduit, pp. 189-190.
- 17**Texte cité par J.-P. ALEM dans « Juifs et Arabes. 3000 ans d'histoire », Grasset p 212
- 18***ibid.*, p. 213.
- 19**Texte cité par Simon JARGY dans « Guerre et paix en Palestine », Ed. de la Braconnière, p. 74.
- 20**Texte. cité par Henry LAURENS dans « Le grand jeu », A. Colin, p. 89.
- 21**Texte. cité par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté », Complexe, p. 198.
- 22**Texte cité par A. GRESH et D. VIDAL, dans « Palestine 47. Un partage avorté », Complexe, p. 188.
- 23**Texte cité par A. LEVALLOIS et S. POMMIER dans « Jérusalem, de la division au partage ? », Ed. Michalon, p. 167.
- 24***ibid.*, p. 109.
- 25**Cl. FRANCK et M. HERSZLIKOWICZ « Le sionisme », *Que sais-je*, p. 124.
- 26**Simon JARGY « Guerre et paix en Palestine », Editions de la Braconnière, p. 92.
- 27**Texte cité dans le n° 14 (nouvelle série) de la Revue d'Etudes palestiniennes, Hiver 1998, p. 19.
- 28**Texte cité dans le n° 14 (nouvelle série) de la Revue d'Etudes palestiniennes Hiver 1918 p. 30.

29 Texte cité par Henry LAURENS dans « Le Grand Jeu », A. Colin, p. 84.

30-Texte cité par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté », Complexe p. 203.

31 Texte cité par M. KONOPNICKI et S. PETERMAN dans « Le processus de paix au Moyen Orient », *Que sais-je*, p. 77.

32 Texte cité par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté ». Complexe, p. 206.

33 Texte cité dans « Le dossier Palestine » de la Ligue internationale pour le droit et la libération des peuples, La Découverte, p. 106.

34 Texte cité par A. BARTHELEMY dans « Israéliens et Palestiniens », Chronique sociale, p. 70.

35 Texte cité par Henry LAURENS dans « Le Grand feu », A. Colin, p. 84.

36 Texte cité par D. BENSIMON et E. ERRERA « Israéliens. Des Juifs et des Arabes », Complexe, p. 393.

37 Texte cité par A. GRESH et D. VIDAL dans « Palestine 47. Un partage avorté », Complexe, p. 209.

<https://books.openedition.org/septentrion/48749>
